COMMUNE DE MASSAGUEL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE et le vingt et un novembre à Vingt HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents: Mmes VAISSIERE Pascale, RIVAIRAN Laetitia, GLEIZES Laure, SEVERAC Catherine, Mrs ORCAN Michel, GUARDIOLA Michel, COUSINIER Denis, ALBERT René, GIRARD Sébastien.

Absent:

Excusé: GARDIN Benjamin,

Secrétaire : COUSINIER Denis

1) <u>Délibération CCSA</u>

Suite à la loi NOTRe tous les statuts de la CCSA ont été modifiés. Les critères intérêts communautaires, qui étaient intégrés dans les statuts, seront dorénavant votés au cas par cas en conseil de communauté.

Monsieur le maire fait lecture des nouvelles compétences de la communauté de communes adoptées en conseil communauté du 08 novembre 2016.

- Transfert de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs » dont l'intérêt communautaire sera défini par le conseil de communauté.
- Mise en conformité des statuts avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales avant le 1er janvier 2017 qui consiste notamment en une nouvelle rédaction de la compétence économique exercée par l'EPCI.
- Prise de compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».
- Par ailleurs la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés, déjà exercée, devient obligatoire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de la compétence sportive et approuve la mise en conformité des statuts en application de la loi NOTRe.

2) Agence postale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de valider la décision d'embauche pour l'agence postale de Massaguel. Suite aux entretiens professionnels et conformément à l'avis du DRH de la poste, il est décidé de retenir la candidature de Mme. Azémar. Dans un premier temps pour les samedis matin et ensuite définitivement lors du départ de Florence Michot.

Une rencontre sera organisée avec monsieur le maire et Mme Rivairan le jeudi 24 novembre pour expliquer à Mme. Azémar les modalités de son contrat.

4) Questions diverses

• Réunion Cantonale :

Nouveaux taux pour les subventions 35%, 40% et 45% en fonction de l'effort fiscal. La commune de Massaguel est à 35%. Les équipements scolaires seront subventionnés en priorités. Les bâtiments intercommunaux ne bénéficieront d'aucune aide.

Le FAVIL (aide à la voirie) sera transféré en 2017 aux EPCI.

- Dossier salle de sport : Maître Barthet a envoyé du TGI de Castres le jugement de la mise en état d'ordonnance. La compagnie ARS Dommage sollicite un sursis à statuer dans l'attente du jugement administratif.
- Prêt de l'estrade Escoussens : La commune a fait une demande auprès de la mairie pour le prêt de l'estrade pour la fête scolaire du 24 juin à Escoussens. La commune a donné son accord. Une convention de prêt sera établie.

Fin de la séance.